

Communauté de communes

Carnelle Pays de France - 95



Statuts en date du 12/01/2015

Mise à jour : Mars 2015
www.iau-idf.fr

Le groupement

La communauté de communes de Carnelle Pays de France, créée le 18/12/2003, regroupe dix communes du Nord du Val d'Oise, depuis l'adhésion le 15/12/2004 de la commune d'Asnières-sur-Oise. La population totale atteint 22 059 habitants (population municipale au recensement de 2012), dont 5 230 habitants à Viarmes, la principale commune du territoire en terme de population.

Le territoire est desservi dans sa partie Sud par la Francilienne et par la RN1. Trois communes du Nord-Est (Asnières-sur-Oise, Seugy et Viarmes) appartiennent au parc naturel régional Oise Pays de France, institué en janvier 2004, peu après la création de la communauté.

Dès sa création, le groupement adopte des compétences diversifiées : aménagement de l'espace et actions de développement économique pour les attributions obligatoires, protection et mise en valeur de l'environnement, voirie, cadre de vie et équipements culturels et sportifs en ce qui concerne les compétences optionnelles, et, enfin, politique en faveur des jeunes au titre des compétences facultatives. Les statuts sont modifiés le 08/12/2005, de façon à introduire quelques précisions quant à l'étendue des domaines transférés (aménagement de l'espace, cadre de vie et équipements) et, le cas échéant, la définition de l'intérêt communautaire (développement économique et voirie). Restent notamment à préciser, les actions de préservation de l'environnement et la politique en faveur des jeunes.

En 2007, est précisé l'intérêt communautaire pour l'action sociale (compétence optionnelle).

En 2009, 2010, 2011, 2013 et en 2014 la liste des voiries d'intérêt communautaire est complétée.

En 2015 la communauté est dotée de la compétence facultative : aménagement numérique.

Sommaire

Le groupement	1
Composition	2
Représentation des communes	2
Compétences et réalisations	2
Atlas	5
Population	5
Taux de logements sociaux	5
Zones d'activités économiques	6
Potentiel financier	6
Revenu des ménages	7
Politique de la ville	7

Fiche d'identité

Communauté de communes créée le 18/12/2003

Nombre de communes adhérentes au 01/01/2015 : 10

Nombre d'habitants (2012) : 22 059

Régime fiscal (2013) : fiscalité additionnelle

Président : Monsieur Raphaël Barbarossa, maire de Belloy-en-France

Contact : Madame Muriel Le Jan, secrétaire générale

Hôtel de Ville
Place Pierre Salvi - BP 10
95270 Viarmes

Tél. : 01 34 09 26 26

Fax. : 01 34 09 26 26

Mél : ville-viarmes@wanadoo.fr

Web :

<http://www.cc-carnelle-pays-de-france.fr/>

Commune siège : Viarmes

Composition communale

Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Montsout, Noisy-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois

Représentation des communes

Nombre total de délégués : 35

Nombre de délégués par commune : 7 délégués (Viarmes), 5 délégués (Montsout), 4 délégués (Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre), 3 délégués (Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers), 2 délégués (Noisy-sur-Oise, Seugy, Villaines-sous-Bois),

Soit en moyenne : 1 délégué / 630 habitants

Compétences et réalisations

Les compétences de la communauté de communes [] (statuts du 12/01/2015) sont classées ci-dessous, selon leur caractère obligatoire, optionnel ou facultatif.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Etudes, réalisations et développement de toutes opérations reconnues d'intérêt communautaire, concourant à l'aménagement de l'espace, l'embellissement des villages, à la préservation et à la mise en valeur des paysages

à savoir dans ce cadre les espaces naturels sensibles et la participation aux études, à la création et à la gestion du schéma directeur dans le cadre du SMEP

- Acquisitions et constitutions de réserves foncières d'intérêt communautaire destinées aux activités et équipements communautaires

Les communes pourront à leur demande et sous réserve de l'accord du conseil communautaire, déléguer leur droit de préemption urbain à la communauté de communes. L'élaboration des P.L.U. et les autorisations relatives au droit du sol restent de compétence communale

- Organisation et développement d'une offre touristique à l'échelle communautaire

avec notamment la réalisation et/ou le soutien aux équipements de loisirs et de tourisme à caractère intercommunal. Ces actions pourront se faire dans le cadre de partenariats avec tous les acteurs et organismes habilités à intervenir dans ce champ de compétence

Actions de développement économique

- Etudes, création, aménagement, gestion et entretien des ZAE déclarées d'intérêt communautaire

- Participation aux réflexions et aux travaux pour l'éventuelle création d'une zone d'activités économiques sur la Croix Verte

en partenariat notamment avec les organismes et les collectivités intervenant dans ce domaine

- Etudes, actions et mobilisations de moyens en vue du maintien et du développement des commerces de proximité dans les communes membres de la communauté

Intérêt communautaire

ZAE

Les ZAE seront définies au fur et à mesure entre les communes et la communauté par délibérations concordantes et dans les conditions de majorité requise pour la création d'une

communauté de communes.

Toutes nouvelles zones industrielles d'activités économiques créées ou réhabilitées par la communauté de communes. Seront également d'intérêt communautaire les études relatives à la zone de l'Orme sur le territoire de Viarmes/Belloy-en-France et la zone de la friche de Vulli sur la commune d'Asnières-sur-Oise.

Compétences optionnelles

▣ Protection et mise en valeur de l'environnement

▣ Développement et coordination d'actions pour la protection des paysages, la préservation de la faune et de la flore

▣ Collecte et traitement des ordures ménagères

Dans ce cadre, la communauté de communes représentera et se substituera à ses communes membres au sein du ou des syndicats auxquels les communes adhèrent

▣ Voirie

▣ Voirie

▣ Voirie.

Etudes préalables à la définition des critères pour déterminer les voiries d'intérêt communautaire. Une fois identifiées, la communauté de communes sera compétente pour leur entretien, aménagement et fonctionnement selon les modalités qui auront été définies dans les critères d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

Voirie

Sont reconnues d'intérêt communautaire les parties de voiries intercommunales de fil d'eau à fil d'eau une fois remises en état, et dont la liste suit :

Pour la commune d'Asnières-sur-Oise : rue de Royaumont (hors agglomération), voie communale n° 1 dite route de Baillon depuis l'intersection avec RD 909 jusqu'au hameau de Baillon, rue des Gourdeaux, route de Noisy-sur-Oise, route des Princes, route de Boran.

Pour la commune de Baillet-en-France : rue Pierre et Marie Curie (limite de communes entre Baillet-en-France et Mousoult, entre rue de la Caille et rue des Meuniers), le chemin rural n° 6 de Baillet-en-France à Attainville.

Pour la commune de Belloy-en-France : voie communale de Belloy à Villaines, voie communale n° 4 de Saint Martin du Tertre à Viarmes, chemin vicinal n° 5 dit de Beaumont, rue Richambre pour la partie entre l'avenue de Beaumont et la rue d'Epinay, rue de la Briqueterie vers Saint-Martin-du-Tertre jusqu'au RD 85, Place et rue de la Gare et stationnement des usagers SNCF.

Pour la commune de Montsoul : rue Pierre et Marie Curie, rue aux Loups, rue de Villaines, rue de Montbrun, rue Emile Combre, Place de la Gare et stationnement des usagers SNCF.

Pour la commune de Seugy : RD 922 (une fois déclassée et remise en état), chemin des Rouliers jusqu'à la RD 909, rue de la Gare.

Pour la commune de Viarmes : RD 922 (une fois déclassée et remise en état) du carrefour de la Mascrée jusqu'à Seugy, route de Saint-Martin-du-Tertre, route des Princes, rue des Gourdeaux, route du Moulin de Giez, route de Saint-Martin (dernier tronçon), route de Glez (dernier tronçon), rue de Seugy, Place de la Gare et stationnement des usagers SNCF, avenue Foch jusqu'au carrefour rue Pasteur, route de Boran.

Pour la commune de Noisy-sur-Oise : CD 922 (une fois déclassée et remise en état), rue Georges Marie Picot, route d'Asnières-sur-Oise.

Pour la commune de Villaines sous Bois : route de Belloy-en-France, chemin de Maffliers, rue de la Halte de Villaines et stationnement des usagers SNCF.

Pour la commune de Maffliers : rue de Villaines, rue de Montbrun.

Pour la commune de Saint-Martin-du-Tertre : rue de Viarmes (hors agglomération jusqu'à Viarmes), rue Roger Renard (hors agglomération).

La voirie comprend uniquement la chaussée. Sont exclus les trottoirs et les accotements.

▣ Cadre de vie

- ▣ **Etudes et mise en commun de toutes actions permettant d'obtenir des moyens de financement pour la rénovation, la conservation du patrimoine rural de chaque commune membre de la communauté**

Intérêt communautaire

Cadre de vie

La communauté de communes ne sera compétente que pour la recherche et la mobilisation de financements en la matière pour le compte des communes membres, et nullement pour la signature en lieu et place de ces dernières pour les dits financements et/ou contrats qui auront été mobilisés.

Les opérations reconnues d'intérêt communautaire en la matière pourront, par contre, tout naturellement être portées par la communauté de communes, tant dans la sollicitation et la signature des financements que dans leur maîtrise d'ouvrage, notamment pour la préservation des espaces naturels sensibles.

- ▣ **Equipements culturels et sportifs**

- ▣ **Création, extension, aménagement et entretien d'équipements culturels et sportifs qui auront été reconnus d'intérêt communautaire**
- ▣ **Etude pour recenser et définir les équipements culturels et sportifs existants sur le territoire des communes membres de la communauté**

- ▣ **Actions sociales**

Intérêt communautaire

Actions sociales

Seule la halte-garderie itinérante relèvera de l'intérêt communautaire. Les communes membres possédant une halte-garderie ou une crèche resteront de la compétence propre des communes.

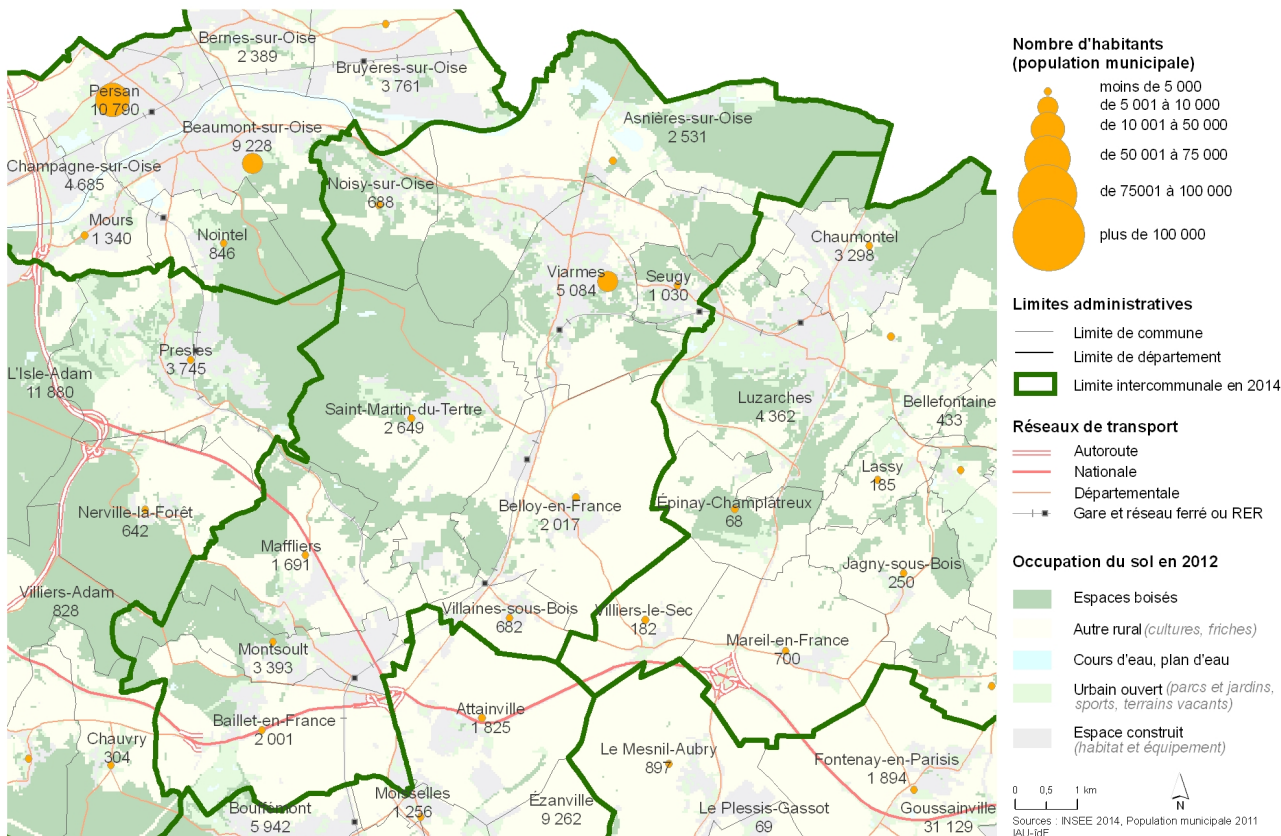
Compétences facultatives

- ▣ **Politique en faveur des jeunes**
 - ▣ **Réflexion, mise en œuvre, développement et coordination d'actions en faveur des jeunes**
- ▣ **Aménagement numérique**

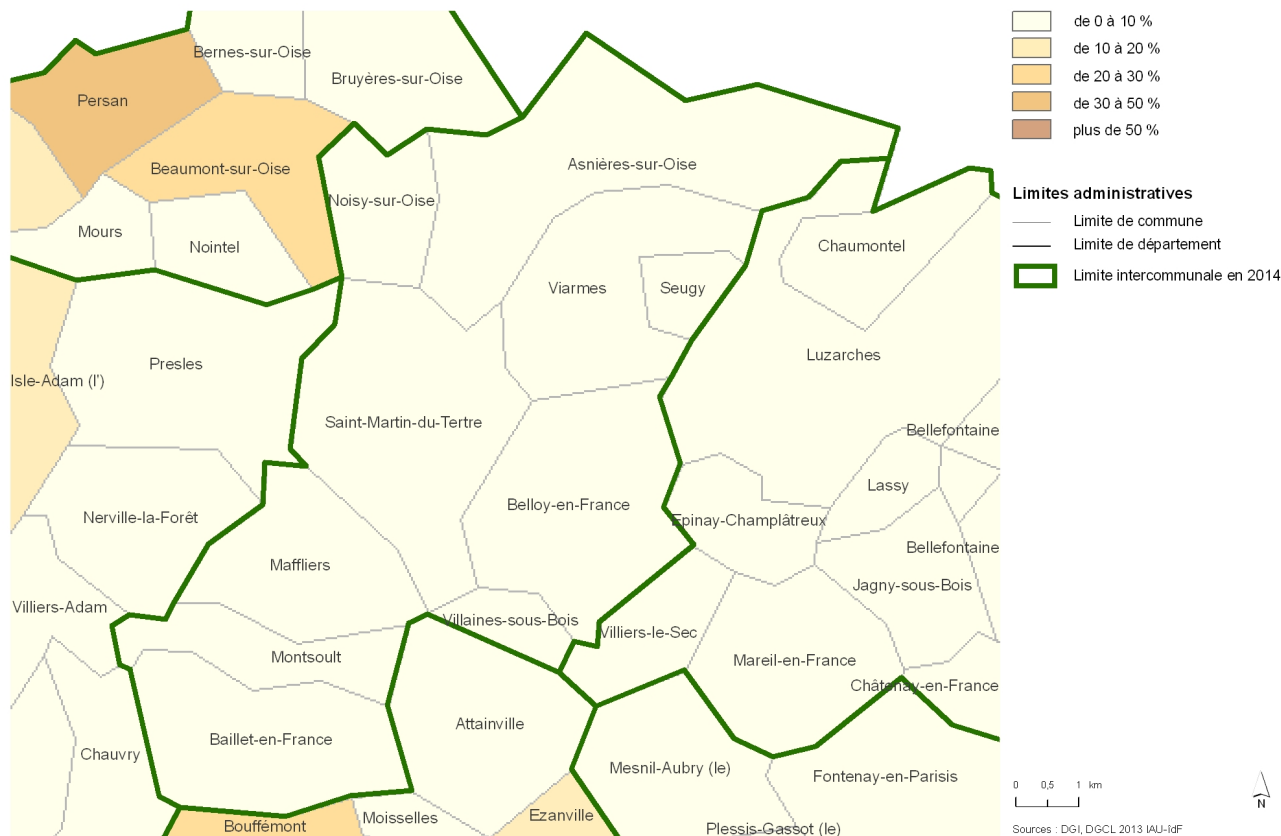
Atlas cartographique

Les cartes ci-dessous présentent le périmètre de la communauté au 01/01/2015.

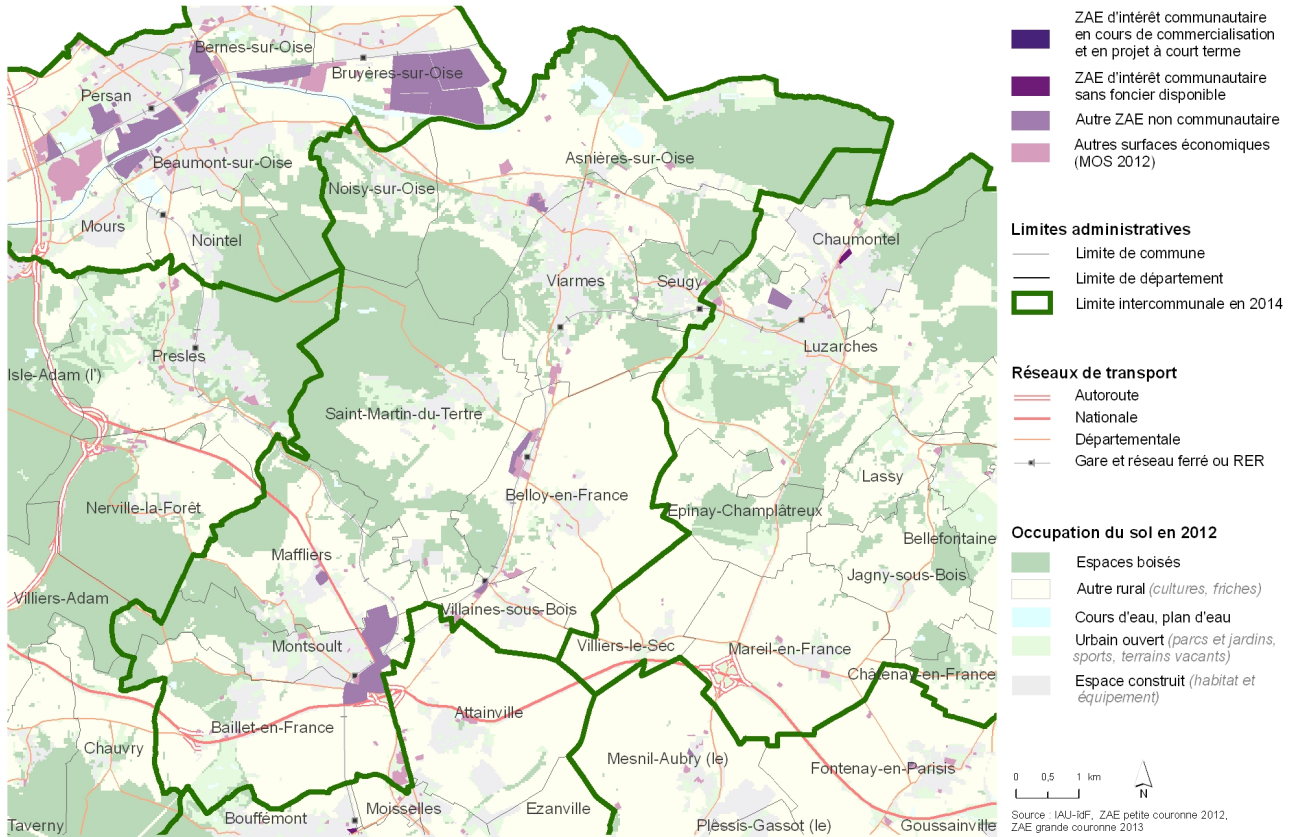
Population en 2011



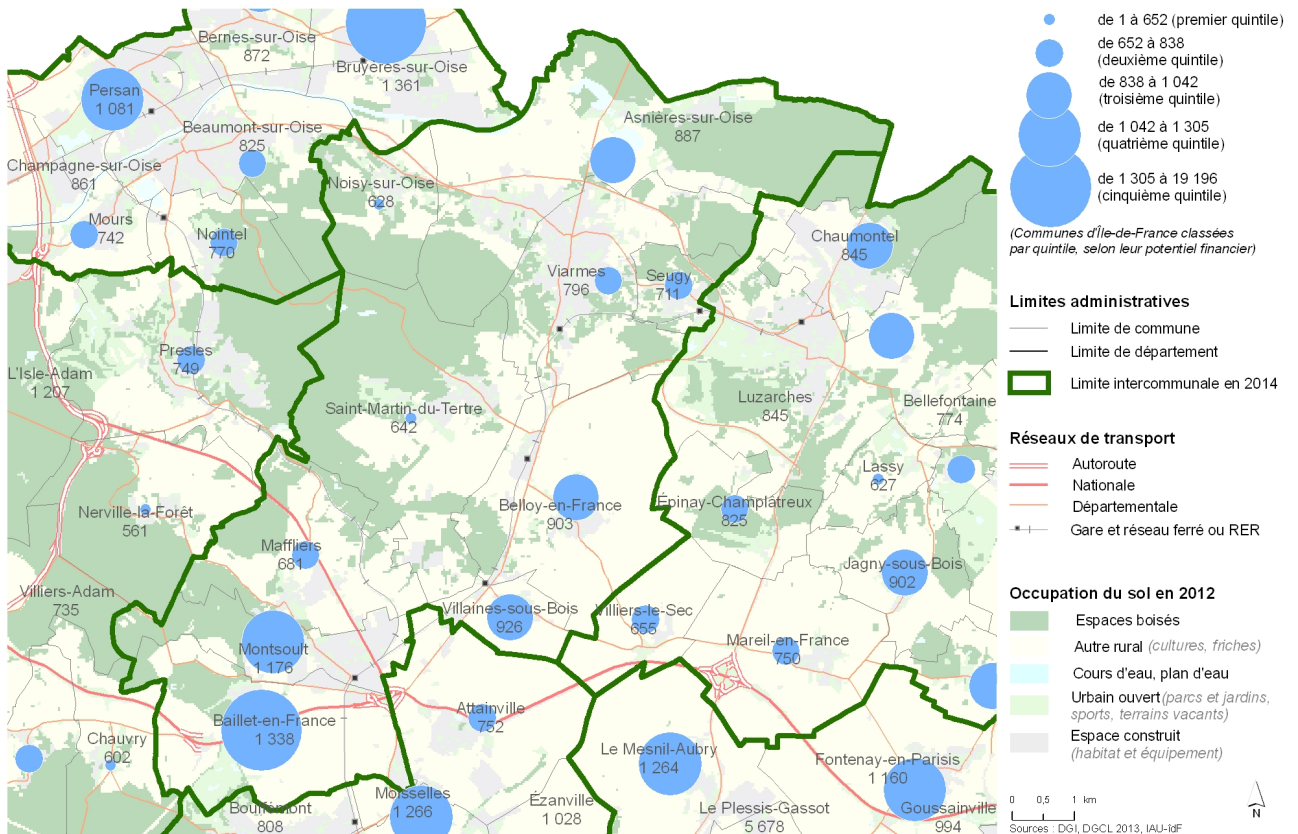
Taux de logements sociaux en 2012



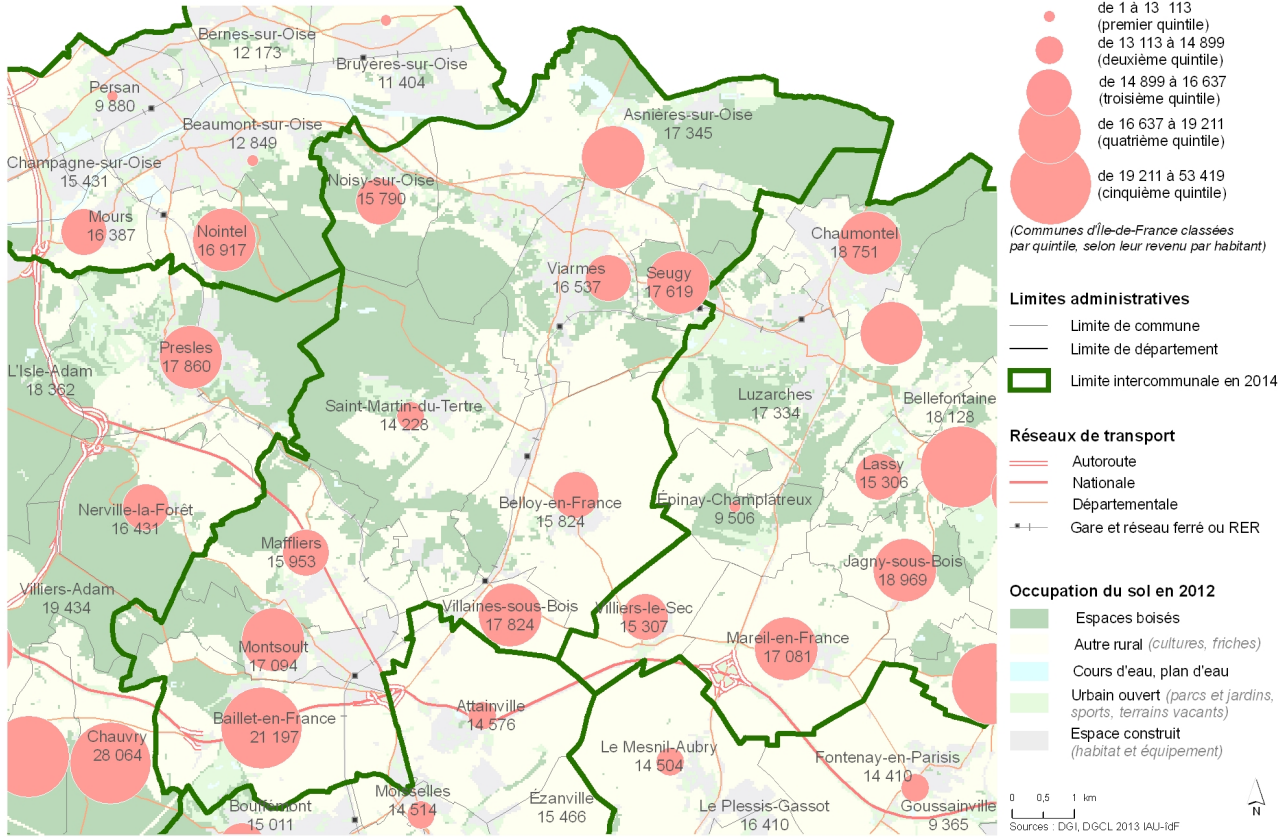
Zones d'activités économiques en 2012/2013



Potentiel financier en 2012 (en Euros par habitant)



Revenu des ménages en 2011 (en Euros par habitant)



Politique de la ville en 2013

